



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES
DE ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 – 06501 MENTON Cedex

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 13

Bulletin interne de l'Association

n°2/2021 Avril

Agenda :

- 9 mai matin : « **Marche d'Après** » Loi Climat à Menton – Roquebrune Cap Martin
- 10 mai 18h00-19h30 : « **Les spécificités de la Méditerranée : comprendre son histoire et anticiper son futur** » Visioconférence de Daniel Guiral, directeur de recherche honoraire au CNRS - Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie, membre du Conseil stratégique de façade, organisée spécialement pour les adhérents et sympathisants de l'ASPONA avec la participation d'autres associations environnementales du 06
- 17 mai : Réunion publique sur la **révision du règlement local de publicité** de RCM



Marche pour la Loi Climat : notre plaidoyer

Avec les autres associations locales à sensibilité environnementale, l'ASPONA a contribué à la réussite de la Marche du 28 mars à Menton qui a réuni 120 personnes.

Reprenant les propositions de la Convention citoyenne pour le Climat, notre plaidoyer tenait en 5 points, insuffisamment inscrits dans le projet de loi :

- Améliorer la connaissance des milieux naturels, pour les ménager et pas les aménager (forêt en libre évolution, porosité terre-mer des écosystèmes littoraux, protection des aquifères et des nappes phréatiques, continuité écologique des cours d'eau, ouverture des deltas et estuaires)

- *Engager dès maintenant l'adaptation de l'urbanisation littorale au changement climatique et aux événements climatiques extrêmes en ne donnant aucune autorisation, même pour des constructions temporaires appelées à être démolies*
 - *S'attaquer aux passoires thermiques et recourir davantage aux énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques sur toiture notamment).*
 - *Redonner les villes aux piétons et privilégier les mobilités douces plutôt que le tout-voiture.*
 - *Se recentrer sur la proximité : consommons local !*
- Et maintenant que la loi a été votée par les députés ? Rendez-vous le 9 mai.*

Recours devant le Tribunal Administratif contre le permis de construire Rosmarino

Un permis de construire a été accordé le 4/11/20 pour la propriété Rosmarino à Garavan – villa et jardin historiques internationalement connus dans les années 1920 – voir sur (<http://aspona.org/pdf/PLU%20Menton%20Avis.pdf>) nos observations sur la 1^{ère} modification du PLU de Menton en 2019. Notre analyse du dossier a mis en évidence 5 infractions au règlement d'urbanisme, les 2 plus marquantes étant le non-respect de l'obligation de « reconstruire la villa à l'identique » et l'abattage de 24 arbres dont 13 cyprès « pour l'éclaircissement et l'ouverture des vues ». L'ASPONA a donc introduit un recours gracieux le 21/12/20 pour obtenir l'annulation de l'arrêté municipal, mais sa requête a été rejetée par la Mairie, le 18/2/21. Le conseil d'administration a décidé d'engager un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nice. A suivre ...

Littoral du Borrigo au Gorbio : Protéger sans artificialiser

Attrait de côte ? *

Avec les travaux de restauration des digues sous-marines à Menton et Carnolès à RCM ce printemps, une communication soutenue des collectivités sur le bien-fondé de ces chantiers a été menée, notamment dans les divers médias.

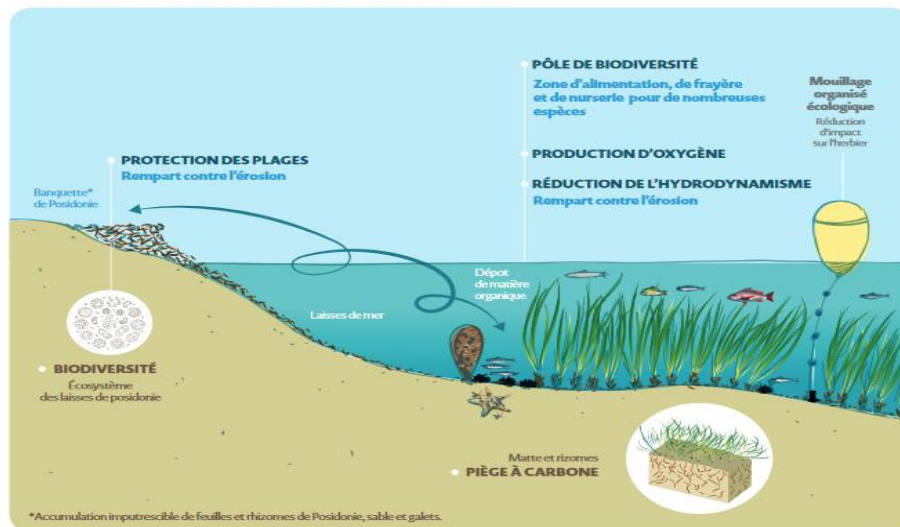
On peut pourtant **s'interroger sur le coût-avantage de ces ouvrages** qui, avec les épis et terre-pleins, limitent le transit littoral et conduisent à l'érosion de l'estran** et des plages.

S'ils contribuent à l'atténuation des fortes houles, ils sont inopérants face à des phénomènes climatiques extrêmes, auxquels s'ajoutent d'éventuels refoulements et blocages des émissaires d'évacuation des eaux pluviales en mer (inondation du Musée Cocteau en 2018 par la tempête Adrian, par exemple). Plus durablement, ils ne contribuent pas à l'émergence d'une culture du risque et n'amènent pas à desserrer le trait de côte dont le bon fonctionnement est directement lié à la restauration ou à la conservation de réservoirs de biodiversité littoraux ou marins. Outre la dégradation de la qualité des eaux de baignade piégées par les aménagements, le rechargement périodique des plages par des apports extérieurs rend leur aspect peu engageant, avec un mélange de sable, gravillons, galets et cailloux.

Or, la municipalité confirme son projet d'une seconde tranche de travaux « *afin de protéger le mur de soutènement de la route contre les coups de mer entre l'épi du Borrigo et le rond-point de l'Union* » (Menton-infos 1^{er} avril 2021) en prévoyant le déploiement des travaux entre 2022 et 2024. Ce qui veut dire, en clair, un nouvel endigage sur environ 700 m, là où subsistent encore les dernières plages naturelles de la Baie Ouest et un herbier dense de posidonies, espèce protégée. **zone de balancement des marées ou des vagues



Les services rendus par l'herbier de Posidonie



D'ici là, ce projet doit être soumis à une autorisation environnementale unique et faire l'objet d'une enquête publique pour recevoir le feu vert de l'Etat. Si la nature de l'aménagement n'est pas encore précisée, il y a fort à parier que les options proposées se limiteront à reproduire ce que l'on connaît déjà. L'objectif visé est surtout de « *gagner sur la mer* » de nouvelles plages artificielles.

* Nom d'un futur dispositif valorisant le littoral de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

La solution alternative défendue par l'ASPONA

Il faut certes protéger le bord de mer des tempêtes et coups de mer, mais en respectant l'environnement, et l'exigence posée par l'Etat de « *zéro artificialisation nette* » en zone Natura 2000.

Nous ne pouvons pas légalement nous opposer à la réfection des ouvrages existants, mais nous défendons depuis 2017 un projet de **digue-promenade terrestre poreuse entre le Borrigo et le Gorbio**, sur la portion pas encore aménagée. Cette solution sans dommage pour l'environnement, déjà pratiquée dans d'autres villes, permettrait d'élargir le trottoir tout en favorisant les interactions entre le milieu marin et la nappe phréatique (très importante dans la zone de la Place d'Armes). Elle garantirait la préservation sans artificialisation des petites plages existantes, faites et défaites au gré des courants et dépôts de galets, et une qualité de baignade sur fond de sables fins déjà remarquable par rapport à d'autres secteurs de Menton.

Le littoral est vivant, ne l'oublions pas. Respectons-le, faisons avec lui, et non pas contre lui, avec des aménagements durables pour préserver notre futur. NV / FL

Nos fleuves côtiers

On les cherche parfois, tellement ils ont été canalisés mais pourtant ils sont là : **le Gorbio, le Borrigo, le Careï, le Fossan et le Réal** sous le pont-Saint-Louis. Ce dernier est le moins connu sans doute et, pourtant, il alimente les herbiers de posidonies les plus sains de Menton car ce côté du littoral a été le moins défiguré.

A l'exception du Gorbio (mais pour combien de temps ?), ces cours d'eau de faible débit se trouvent enserrés à leur embouchure par des enrochements donnant à voir sur un triste tableau : tous les détritiques qui y sont jetés, par accident ou négligence. Les posidonies, qui ont besoin d'eau claire pour pousser (1 cm/an) en souffrent alors qu'elles nous rendent de multiples services : nurseries et frayères pour la faune, oxygénation de la mer et protection des plages contre l'érosion.

Quant à la **qualité des eaux de baignade**, chacun pourra apprécier. Mais une chose est sûre – et le cabinet d'expertise ARTELIA, auteur du dossier pour la réfection des digues de RCM et Menton, le reconnaît – du point de vue de la Directive Cadre sur l'Eau transposée par une Loi du 21/4/2004, « *la qualité de l'eau est mauvaise entre Monte-Carlo et la frontière italienne, notamment en raison des activités maritimes avec la présence de contaminants chimiques et de polluants industriels. L'objectif de bon état qui était fixé à 2015 a été repoussé en 2021 pour l'état écologique et 2027 pour l'état chimique* ». LL



Recours gracieux contre une délibération municipale sur la gestion du camping St Michel

Après avoir dû le réclamer depuis l'été dernier et saisir la Commission d'accès aux documents administratifs, nous avons finalement pu consulter le rapport du gestionnaire du camping Saint-Michel fin janvier. Manquant de rigueur et de précision, le rapport introduit des considérations personnelles et des appréciations subjectives en mettant en cause un riverain du site et l'ASPONA.

Mais ce n'est pas ce qui a décidé l'ASPONA à saisir la Mairie d'un recours gracieux le 23/3. C'est une faute bien plus grave : dans sa délibération n°8, le Conseil municipal du 16/12 (rendue publique le 22/3), a seulement « *pris acte* » de ce rapport qui couvre 2017, 2018 et 2019. Or la Sarl Parc Saint-Michel, délégataire du service public du camping municipal, aurait dû produire son rapport annuel 2018 dès le 1^{er} juin 2019, sous peine de devoir payer des indemnités de retard conséquentes. Autrement dit, le conseil municipal aurait dû statuer pour abandonner (ou non) une créance de 200 500 € au profit du gestionnaire du camping !

Comment justifier un tel cadeau pour un entretien médiocre du camping, la persistance d'une décharge illégale au pied de l'auberge de jeunesse, le non-respect des prescriptions de l'Architecte des bâtiments de France pour les végétaux, et celles du Service des grands travaux sur les eaux pluviales, sans parler de l'absence d'un 2^{ème} bloc sanitaire et des bungalows auto-construits en lieu et place des lodges flambant neuf promis ?

Nettoyage de printemps à Garavan

C'est sous un soleil printanier, les 24 et 25 avril, que 25 adhérents et sympathisants ont nettoyé les 17 sentiers et escaliers qui parcourent notre quartier de Garavan (voir : <http://aspona.org/pdf/Communique%20Passages%20de%20Garavan%202021.pdf>). A partir de la mi-mai, notre prochain stagiaire, Dylan Giacomoni (étudiant en Licence « Sciences de la vie des organismes et des écosystèmes » à l'université de Valrose-Nice) fera un inventaire de la flore et des écosystèmes à proximité de ces passages, en vue d'une valorisation (guide de visite). Cette action fait partie du Plan Climat-Air-Energie du Quartier (PCAEQ) de Garavan. LL

Mouans-Sartoux : Un bel exemple à suivre pour créer une dynamique alimentaire locale

Dans le prolongement des 5 PCAEQ et pour préparer le Plan Alimentaire Territorial de la Riviera Française (avant 2022 !), nous avons proposé aux personnes intéressées une visite d'étude à Mouans-Sartoux. Le 29/1, en 2 groupes de 5 – en raison des consignes sanitaires – nous avons pu rencontrer Daniel Leblay, conseiller municipal impliqué dans le projet depuis 20 ans, visiter la Maison d'Education à l'Alimentation Durable et discuter avec plusieurs acteurs économiques (un producteur maraîcher, une épicerie solidaire associative, une épicerie bio pratiquant la vente en vrac installée depuis 2015 dans un local communal qui valorise la production de 120 producteurs locaux).

Les réalisations sont multiples : des cantines 100% bio et un travail pédagogique de fond avec les écoles, une ferme de 6 ha en régie municipale, la préservation du foncier agricole et le souci de l'autonomie alimentaire pour les habitants, des projets qui fonctionnent en réseau avec des producteurs locaux et des commerces, etc.

Avec une production de 25 tonnes de fruits et légumes bio, la commune est aujourd'hui en capacité de préparer et servir 1000 repas quotidiens dans les cantines scolaires et d'assurer 85% de son autonomie alimentaire, contre 10% en 2008. (Voir compte-rendu détaillé à venir sur <http://aspona.org/Dossiers.htm>).



Manger sain & durable – de notre assiette à la planète Denis Lairon (Editions Quae 2020)

Cité par M. Leblay comme un de ses inspirateurs, nous nous sommes procurés son dernier livre, dont une fiche de lecture sera bientôt disponible sur le site. Sur **l'alimentation méditerranéenne**, D. Lairon analyse ses vertus (apports en fer, magnésium, zinc, iode, et vitamines A, C, B9) et sa déshérence récente (le nombre d'habitants suivant ce « régime » a été divisé par 2 ou 3 ; il en a résulté une explosion du surpoids chez les adultes et l'apparition de nouvelles maladies). Il conclut sur le besoin de « *revitaliser l'alimentation méditerranéenne 'dans son berceau' pour des raisons sanitaires autant qu'environnementales car les cultures végétales, en particulier de saison, ont un impact moins important que les productions animales sur les surfaces cultivées nécessaires, la consommation en eau ou les émissions de gaz à effet de serre.* »

L'eau en Pays Mentonnais : Appel à témoignages et repérage photographique

Le 19/3, nous avons lancé un appel aux adhérents, bien relayé par Nice matin (<http://aspona.org/pdf/Communique%20Eau%202021.pdf>). La récolte a déjà été bonne : quelques barmes de taille spectaculaire, de belles sources sur les hauteurs de Castellar, des canaux parfois actifs mais souvent « en pointillés ». Nous avons aussi entrepris la réalisation d'une carte interactive (on clique sur un point qui ouvre une photo). Certaines zones étant encore peu couvertes, notamment du côté de RCM et des Ciappes, nous avons décidé de **prolonger la collecte jusqu'à la fin mai**. Avis aux amateurs !



Projet Grima à Beausoleil : Le rapport accablant de la Commissaire-enquêteur

Suite à l'enquête publique du 9/1 au 9/2, la Commissaire-enquêteur a conclu dans son rapport du 2/3 par un **double avis défavorable** sur la déclaration d'utilité publique et sur la modification du PLU qui aurait pour conséquence la destruction de 2,2 hectares de forêt et la construction d'un complexe de 132 logements sociaux et 125 pour personnes âgées. Elle appuie son avis sur les arguments des 10 associations qui se sont prononcées « contre » (dont l'ASPONA) et presque 200 courriels, sans compter les 38769 signatures de la pétition lancée par l'association « Trésor vert de Grima ». Son analyse du dossier technique est aussi très négative. La décision du Conseil municipal est attendue en mai, après concertation avec la Préfecture. MJ

Plan de protection de l'atmosphère pour les Alpes-Maritimes

AtmoSud a animé fin mars une réunion sur l'évaluation environnementale des effets du plan de protection de l'atmosphère arrêté en décembre dernier (voir bulletin spécial PCAEQ décembre 2020). L'ASPONA y a pris part.

Après quelques clarifications d'ordre méthodologique (toutes les actions ne sont pas « évaluables », distinction entre « émissions » /mesures à la source et « concentrations »/taux de polluant après dispersion par phénomènes météo et stabilisation), les discussions ont porté sur les mesures de réduction envisagées par secteurs d'activité émetteurs pour le dioxyde d'azote (NO₂) et pour les particules fines (2,5µm).

S'agissant de l'évolution des concentrations de polluants, les perspectives apparaissent très significatives pour le NO₂ (réduction de 40 000 à 500 personnes exposées entre 2019 et 2025) et beaucoup plus modestes pour les petites particules, avec une forte sensibilité au microgramme près pour les 2,5µm.

Une enquête publique sera lancée sur le PPA en juin 2021. Tous les commentaires portés par les associations (dont l'ASPONA) pourraient être relancés à cette occasion. Les prochaines étapes de la réflexion porteront sur la définition des indicateurs de suivi et des actions « évaluables » - non « évaluables », la préoccupation étant de conserver une dynamique évolutive, de garantir une animation thématique sur des indicateurs, de définir de nouvelles actions. Un engagement de tenir deux réunions d'avancement annuelles (mars et septembre) a également été pris par la DREAL. EO

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASPONA DU 6 FÉVRIER 2021 (extraits)

En raison de l'épidémie COVID-19, l'Assemblée Générale ordinaire de l'ASPONA s'est tenue le 6 février de 14h00 à 17h30, sous la forme d'une exposition de 16 grands posters reprenant les éléments-clés du rapport d'activité, du rapport financier et des projets pour 2021, dans la salle de l'EMJ sur l'Esplanade Gioan à Roquebrune-Cap Martin. Les adhérents étaient invités à venir par petits groupes et à remplir la fiche pré-imprimée de vote avec les résolutions, après avoir discuté avec les administrateurs à l'extérieur. Norbert Véran, Vice-Président, assurait la présidence de séance et Marjorie Jouen, Secrétaire générale, le secrétariat. 27 pouvoirs ont été reçus, 20 membres étaient présents.

L'assemblée a pris connaissance du rapport financier de la Trésorière, Leonor Hunebelle. Si l'activité a été moins soutenue en raison de la crise sanitaire et des interdictions de rassemblement, la réalisation du projet « 3 + 2 PCAEQ » (Plans Climat-Air-Energie de Quartier) a permis de poursuivre à son rythme la vie associative. Le nombre d'adhérents a baissé de 10% mais des dons importants et la subvention du Fonds de développement de la vie associative FDVA 06 ont maintenu les recettes à un bon niveau. Les charges de fonctionnement ont continué d'être maîtrisées et, en intégrant les frais d'honoraires d'avocat pour une consultation juridique relative à la délégation de service public du camping Saint-Michel, l'année 2020 se termine avec un bénéfice d'exploitation de 1092 €. L'AG approuve les comptes à l'unanimité.

Le rapport d'activité 2020 (voir bulletin de janvier 2021) détaillé par Frédérique Lorenzi, Présidente, est adopté à l'unanimité.

Pour 2021, en complément des posters, la Présidente indique que l'ASPONA continuera d'exercer une surveillance renforcée sur les dossiers : - Domaine Cernuschi-Latournerie, Reconstruction de la villa Rosmarino, Camping et plateau Saint-Michel à Menton ; - ZAC Cœur de Carnolès, Vista Palace, Pinède du Cap à RCM ; - Forêt de Grima à Beausoleil. Elle sera particulièrement vigilante sur la protection du littoral des projets d'aménagement, afin de faire respecter la réglementation sur les espèces protégées (notamment, posidonies et cymodocées) et le « zéro artificialisation nette » en zone Natura 2000.

Elle mentionne également de nouveaux sujets de mobilisation en lien avec les procédures de révision des PLU ouvertes à Beausoleil, Menton et RCM, le Plan Alimentaire Territorial et le Plan Climat de la CARF. En attendant les réponses des 3 Mairies et de la SNCF aux demandes formulées par les groupes des 5 PCAEQ et leur mise en œuvre, l'ASPONA engagera des actions ne nécessitant que la mobilisation des citoyens, telles que le recensement participatif de la richesse en eau du Pays mentonnais et la valorisation des 17 « passages » piétonniers de Garavan, deux chantiers pour lesquels des étudiants-stagiaires ont été recrutés. Enfin, l'ASPONA préparera son 50^{ème} anniversaire (25 août 2022).

Pour poursuivre ses activités l'ASPONA a besoin de vous !

Bulletin d'adhésion, de renouvellement ou de don :

ASPONA, BP 17, 06501 – MENTON Cedex

e-mail : info@aspona.org

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

e-mail :

@

Je déclare adhérer à l'ASPONA et je règle la cotisation de 30€ (20€ pour étudiants et chômeurs)

Date :

Signature :

Cotisation déductible en partie de vos impôts – Un reçu vous sera envoyé sur demande